

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA
DANGÉROSITÉ DES SENS UNIQUES LIMITÉS »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la dangerosité des sens uniques limités ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, depuis près de 20 ans, le Code de la route autorise les cyclistes à emprunter certains sens interdits. C'est ce que l'on appelle les SUL – sens unique limité.

Ces contresens cyclables présentent nombreux avantages pour les cyclistes. Ils leur permettent d'éviter des détours et parfois des voiries dangereuses. Les cyclistes peuvent établir un contact visuel avec les automobilistes qui arrivent dans l'autre sens et ils peuvent donc mieux contrôler la situation. Le respect de la distance est généralement moins problématique quand cycliste et voiture se croisent que lors d'un dépassement classique par l'arrière.

En cas d'accident dû à l'ouverture intempestive d'une portière, les conséquences pour les cyclistes seront souvent moins graves dans les sens uniques limités.

Pas mal d'avantages donc, moins d'accidents aussi si l'on en croit le feuillet d'information commun publié en 2014 par l'IBSR et la GRAC.

Dans la grande majorité des cas, on peut donc considérer que les SUL sont une bonne chose. Néanmoins, on peut légitimement se demander si, dans certains cas, les SUL ne génèrent pas plus de risques d'accident. Je pense ainsi très concrètement aux rues qui ne sont pas rectilignes et qui présentent une courbe.

Les automobilistes peuvent y être particulièrement surpris de voir déboucher un cycliste en sens inverse. J'ai moi-même été confronté à ce cas de figure récemment.

Aussi, sans remettre du tout en cause l'utilité et les avantages des SUL, je voudrais vous entendre sur les pistes possibles pour améliorer encore la sécurité dans ce type de dispositif. Avez-vous connaissance de problèmes de sécurité liés à l'implantation de certains SUL ?

La décision de créer ou non un sens unique limité engendre parfois quelques contestations, quelques

polémiques au sein des communes et particulièrement au sein des conseils communaux. On a parfois le sentiment que, chez certains, le symbole prime sur les conditions de sécurité ou que, au contraire, d'autres y sont radicalement opposés par principe.

Comment s'assure-t-on que les communes appliquent correctement les instructions relatives aux SUL, qu'elles ne les instaurent pas, par exemple, dans une rue où la visibilité peut poser un souci ? Ne serait-il pas envisageable de revoir ou à tout le moins de préciser les conditions relatives à la création d'un SUL afin de garantir la sécurité de tous les usagers ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, vous l'avez dit, cela fait 18 ans que les SUL sont d'application en Wallonie. Avant leur introduction, une étude avait déjà été réalisée en examinant les situations à l'étranger. Aucune suraccidentalité n'était observée à l'étranger. Depuis l'introduction des SUL en Belgique, aucune suraccidentalité n'a été observée.

Les dispositions d'implantation des SUL à l'attention des gestionnaires de voirie font l'objet de plusieurs publications que je pense claires et connues des services.

Bien qu'il y ait eu quelques communes pointées du doigt par le GRACQ, en 2012, nous n'avons plus de remontées d'information de ce type. Les conseillers régionaux en signalisation et en sécurité routière ainsi que les communes ne m'ont pas informée de problèmes particuliers en matière de SUL. Pour chaque cas particulier, les conseillers régionaux sont là pour examiner la situation et assister les autorités communales. Cela peut être le cas pour des configurations de rues relativement sinueuses et étroites, tel que vous l'avez décrit dans votre question.

De ce fait, il ne me paraît pas nécessaire de revoir et modifier les règles d'implantation des SUL. Par contre, il faut veiller à poursuivre la sensibilisation en la matière pour que l'information et l'éducation continuent à percoler dans la population et que l'on puisse aussi travailler sur l'évolution des comportements. Cela s'inscrit d'ailleurs dans la philosophie générale des États généraux d'œuvrer vers ce partage de la route. Je suis donc très attentive à ce que les sensibilisations des communes, mais aussi des citoyens, soient poursuivies en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos précisions. Vous m'avez rassuré : il n'y a pas de suraccidentalité. Comme vous, je pense qu'il faut de

plus en plus veiller à ce que l'on partage la route. Vous savez qu'en 2020 il y a eu 64 % de cyclistes en plus en Région bruxelloise. En Wallonie, intuitivement, sans connaître les chiffres précis, le nombre de cyclistes a augmenté aussi, en raison notamment de la pandémie ; on connaît tous les raisons.

De plus en plus, tout le monde doit comprendre qu'il va falloir partager la route. Cela passe par l'aménagement des infrastructures, les SUL en sont un bel exemple. Vous avez raison, tous les automobilistes n'ont pas encore l'habitude, donc il faut poursuivre la sensibilisation.

C'est vrai que l'on est parfois un peu surpris : on n'a pas eu conscience que l'on s'est engagé dans une voie à sens unique et que des vélos peuvent arriver dans l'autre sens. Pour les SUL, il y a un marquage au sol, mais peut-être pourrions-nous veiller encore plus, si nécessaire, à ce qu'il soit rappelé à l'automobiliste qui n'est pas toujours à 100 % concentré sur le fait qu'il est dans un sens unique limité.

Je trouve que le principe est évidemment excellent, mais, j'ai été récemment surpris. La route tournait un peu et j'ai vu un vélo arriver dans l'autre sens, j'avoue que j'ai été un peu saisi, mais voilà. Sans doute, faudrait-il veiller encore à améliorer la sensibilisation.